© Drogues Info Service - 6 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Faire. Une cure caspa hors de mon département

Par Babyblue Postée le 25/05/2024 09:24

> Multiconsomatrice et bipolaire je souhaite faire une cure en hébergement hors de mon département, la Guadeloupe Est ce possible ? Merci

---

Mise en ligne le 28/05/2024

Bonjour,

Vous souhaitez entreprendre un sevrage hospitalier hors de la Guadeloupe.

Les soins en addictologie ne sont pas sectorisés, donc il est théoriquement possible de faire un sevrage en dehors de son département de résidence. Cependant, les modalités d'admission peuvent différer selon les structures.

Nous avons identifié un lieu de soin proposant une cure de 2 semaines suivie d'un séjour en Soins Médicaux de Réadaptation, en Martinique. N'hésitez pas à contacter le secrétariat afin d'évoquer votre projet de soin.

En cas de besoin, nous restons disponibles pour échanger autour de votre démarche. Notre ligne d'écoute est ouverte tous les jours sans exception, entre 2h et 20h par téléphone depuis la Guadeloupe (au 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit).

Nous vous envoyons tous nos encouragements pour la suite de votre parcours.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

Service d'Addictologie du Centre Hospitalier Saint Esprit

Route de Petit Bourg
Hôpital de Saint-Esprit
97270 SAINT ESPRIT

Tél : 05 96 77 31 11
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h.

Voir la fiche détaillée